

Le 12 janvier 2024

## Tri des biodéchets : à chacun sa solution !

\_\_\_\_ THONON  
**agglomération**

*Déchets  
alimentaires  
(biodéchet)*



**Je cuisine,  
je mange,  
je composte.**

**Le geste simple**

**je trie mes  
biodéchets !**



Epluchures de fruits et légumes, résidus de jardinage, restes de nourriture... : tous ces biodéchets représentent aujourd'hui environ 30 % de notre poubelle à ordures ménagères. Or, plutôt que de les jeter à la poubelle et de les incinérer, il est facile de les valoriser, en les compostant. C'est pourquoi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) entre en vigueur. Elle emporte la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires. Aussi, l'agglomération doit proposer une solution à tous les producteurs de biodéchets. Sont concernés aussi bien les particuliers que les professionnels (restaurateurs, grandes surfaces, services publics : administrations, cantines, EHPAD...).

Grâce au tri des déchets alimentaires, c'est 30% de déchets en moins dans la poubelle et moins de mauvaises odeurs.



Dans la continuité de l'action de tri des biodéchets engagée au niveau intercommunal dès 2009 (vente de composteurs à tarifs préférentiels), et pour répondre au mieux à cette nouvelle obligation réglementaire, Thonon Agglomération a réalisé une étude entre septembre 2022 et juin 2023. Son objectif était de **déterminer les solutions de collecte et de traitement des biodéchets les plus appropriées aux spécificités de son territoire**. La société Elcimai a été mandatée pour soutenir et accompagner l'agglomération dans cette démarche, et un comité de pilotage - composé à la fois d'élus et de représentants de la population - a été constitué pour assurer le suivi du projet.

## Tri des biodéchets, à chacun sa solution !

Pour accompagner les habitants dans la pratique de ce nouveau geste de tri, Thonon Agglomération a fait le choix de mettre progressivement en place trois solutions, adaptées au mode de vie de chacun et reposant sur **la généralisation du compostage**. Cette solution simple et efficace permet de transformer les déchets organiques en un engrais naturel.

### 1. Un composteur individuel pour les foyers résidant en maison avec jardin



Depuis octobre 2023, chaque foyer peut se procurer **gratuitement sur inscription\* un composteur et un bioseau**. Et pour tout savoir sur les bonnes pratiques du compostage et de la gestion des biodéchets, des ateliers collectifs sont proposés régulièrement.

A noter : à partir de mars 2024, **25 nouvelles journées d'information et de distribution** seront organisées dans toute l'agglomération.

**\*En pratique** : réservation d'un composteur gratuit et inscription à un atelier sur le portail : [mesdemarches.thononagglomeration.fr](https://mesdemarches.thononagglomeration.fr)

## 2. Le compostage entre voisins pour les foyers résidant en habitat collectif (résidence, immeuble ou même lotissement)



Thonon Agglomération accélère la mise en place de **composteurs collectifs au pied des immeubles**. En lien avec les **syndics de copropriété et les bailleurs\***, elle **accompagne l'ensemble de la démarche** : de l'installation gratuite du site de compostage à son suivi régulier, en passant par la formation des référents de site. Une solution clefs en main, qui, en plus, fait bénéficier aux résidents d'engrais pour leurs plantes.

***\*En pratique** : les résidents sont invités à solliciter leur syndic de copropriété pour inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale.*

### **Le compostage, une pratique déjà bien ancrée dans l'agglomération**

Dès sa création, et dans la continuité de l'esprit des communautés de communes, Thonon Agglomération encourage ses habitants à adopter le compostage individuel : **34 % le pratiquent déjà** ! En 2023, 615 composteurs ont été fournis et près de 5 000 depuis 2009. En 2024, l'objectif est d'accélérer le rythme avec la distribution de **2 000 composteurs par an**.

17 écoles pratiquent déjà le compostage et de nombreux nouveaux sites seront installés prochainement.

#### **... mais un retard à combler pour les résidences collectives**

Le taux d'équipement de sites de compostage collectif est actuellement très faible. Thonon Agglomération va donc progressivement collaborer avec les gestionnaires de copropriétés pour accélérer l'installation de sites. Ce déploiement sera progressif, avec un objectif de 100 nouveaux sites installés par an.

## 3. Des bornes à biodéchets progressivement installées pour les habitants n'ayant pas d'espace vert autour d'eux



L'agglomération va expérimenter au printemps prochain la collecte des déchets alimentaires en bornes, dans deux zones-test : au centre-ville de Thonon-les-Bains (quartier de la Rénovation) et à Sciez. **Leur utilisation sera réservée aux seuls habitants des secteurs concernés ne pouvant pas bénéficier de l'installation d'un composteur individuel ou collectif. Les biodéchets ainsi collectés seront traités en méthanisation à Veigy-Foncenex.**

Après un an de test, et après analyse des résultats obtenus, ce nouveau mode de collecte sera progressivement déployé dans les zones urbaines de l'agglomération.

## Et pour les professionnels ?

Les gros producteurs, tels que les supermarchés, les boulangeries ou certains restaurants, sont déjà soumis à l'obligation de tri de leurs biodéchets depuis janvier 2023 et se sont rapprochés d'un prestataire privé. Les professionnels peuvent aussi s'orienter vers une gestion de proximité de leurs biodéchets, en installant un site de compostage de façon autonome.

Les professionnels, petits producteurs de biodéchets implantés dans les zones-test de Thonon-les-Bains et Sciez (- de 150 litres par semaine), pourront toutefois - eux aussi - expérimenter le tri des biodéchets en bornes à partir de ce printemps.

## Les objectifs en chiffres

Potentiellement, 62 500 habitants sont concernés par le compostage dans l'agglomération et 28 500 par la collecte en borne.

A la fin du déploiement, pour les prochaines années, les objectifs sont les suivants :

- ↪ 10 000 nouveaux foyers équipés en composteur individuel
- ↪ 500 sites de compostage partagés
- ↪ 250 bornes à biodéchets

## Une campagne de communication et de sensibilisation complète

Séparer ses déchets en différentes catégories telles que le verre, le papier, le plastique et les métaux est devenu un réflexe naturel pour de nombreux foyers en France. Plus de 80 % des Français trient naturellement leurs emballages. Cette pratique contribue significativement à la réduction du volume de déchets destinés à l'incinération.

En revanche, actuellement, seulement 30 % des foyers trient leurs biodéchets. Sur Thonon Agglomération, après étude, les résultats sont un peu supérieurs puisqu'environ 34% des foyers ont déjà adopté cette pratique. Pour la développer le plus possible, et présenter les solutions offertes, une **campagne d'affichage** débutera le 22 janvier 2024. Des informations complètes sont aussi progressivement diffusées sur les **réseaux sociaux et le site internet** de Thonon Agglomération, et via une **vidéo dédiée**. L'objectif est de familiariser les habitants du territoire à la pratique du tri des biodéchets, et rassurer sur la "simplicité" du geste au quotidien.



## Coûts et financement

Thonon Agglomération a porté une attention particulière à la maîtrise des coûts ; c'est notamment pour cela qu'il a été décidé de favoriser une solution mixte en fonction du type d'habitat (environ 8€/hab/an), plutôt qu'un système de collecte généralisé (environ 20€/hab/an).

### Les coûts prévisionnels du déploiement

Thonon Agglomération va dédier environ 150 000€/an à l'acquisition des composteurs, et environ 50 000€/an à celle des bornes de collecte des biodéchets. Des coûts complémentaires s'ajouteront pour la collecte des biodéchets en zones-test (lancement de l'appel d'offres en cours), et le recrutement d'agents dédiés au déploiement du compostage collectif.

Grâce au tri à la source des biodéchets, moins d'ordures ménagères vont toutefois être collectées et transportées vers l'incinérateur, ce qui représentera des économies de traitement estimées à environ 275 000€/an.

### L'agglomération lauréate de l'appel à projets "Fonds Vert"

Thonon Agglomération a répondu à l'appel à projets du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit "Fonds Vert". Mis en place par le Gouvernement en 2023 il vise à aider les collectivités territoriales à renforcer leurs performances environnementales. Le projet "*Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets*" de Thonon Agglomération ayant été retenu, la collectivité va recevoir des aides à l'investissement ainsi que pour le recrutement d'un agent « relais de terrain - compostage partagé » pour une durée de 3 ans, soit un montant total de **435 824 €**.

**Plus globalement, au-delà du volet financier, l'enjeu du déploiement du tri à la source des biodéchets reste le véritable gain écologique permis par cette nouvelle mesure : alimentation naturelle des sols, réduction des gaz à effet de serre, et production de biogaz.**

### 3 bonnes raisons de se mettre au compostage

- ↳ Je réduis mes déchets et leur incinération, d'autant plus que les biodéchets sont en grande partie composés d'eau !
- ↳ Fini le jus et les mauvaises odeurs dans le sac poubelle
- ↳ Je réalise un engrais naturel et gratuit pour mes plantations

Toutes les infos sur [www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr)

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet  
Service communication  
+33 (0)4 50 31 25 00 | [c-blondet@thononagglo.fr](mailto:c-blondet@thononagglo.fr)